

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 11 octobre 2022, à 19 h, sous la présidence du maire par intérim, Gaétan Richard, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Gaétan Richard, maire par intérim et président de la Communauté maritime
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Quelque quatorze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Gaétan Richard, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 3.

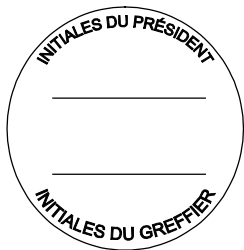
CM2210-0596

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration

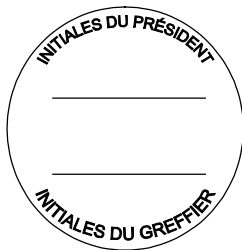


Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2022

No. de résolution
ou annotation

- 7.2 Finances
 - 7.2.1 Dépôt du rapport financier 2021 révisé et du rapport de l'auditeur indépendant
 - 7.2.2 Office municipal d'habitation (OMH) – Dépôt et approbation des états financiers se terminant au 31 décembre 2021
- 7.3 Communications
- 7.4 Ressources humaines
- 7.5 Services techniques et des réseaux publics
- 7.6 Hygiène du milieu
 - 7.6.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 442 – Fourniture d'un camion 10 roues avec équipement de type roll-off
- 7.7 Sécurité publique
- 7.8 Aménagement du territoire
- 7.9 Développement du milieu
 - 7.9.1 Adoption de la Politique de soutien aux entreprises et de la Politique de soutien aux projets structurants dans le cadre du Fonds régions et ruralité (volet 2)
 - 7.9.2 Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants
- 7.10 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.11 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.11.1 Appui au projet de rénovation résidentielle « Vers le Net-zéro madelinot » – Écohabitation Québec
- 7.12 Réglementation municipale
 - 7.12.1 Adoption du Règlement n° CM-2022-12 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de mise aux normes au Centre de gestion des matières résiduelles et à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2,4M\$ remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
 - 7.12.2 Adoption du Règlement n° CM-2022-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 450 000 \$
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2022

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2210-0597

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022.

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2210-0598

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 4 767 836,91 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

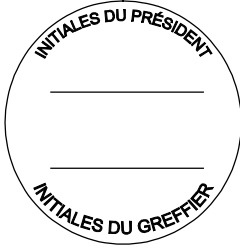
SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

CM2210-0599

Dépôt du rapport financier 2021 révisé et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021 de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sont achevés;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE ces rapports ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août dernier et par la suite transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la demande de révision du ministère visant à reclasser un poste budgétaire relatif à l'endettement total;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de prendre acte de la version révisée du rapport financier de 2021;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime prenne acte du dépôt du rapport financier révisé et du rapport de l'auditeur indépendant de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021;

que ces documents soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi.

CM2210-0600

Office municipal d'habitation (OMH) – Dépôt et approbation des états financiers se terminant au 31 décembre 2021

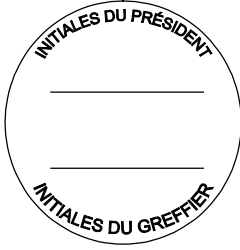
CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour l'exercice de l'année 2021 de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, des Immeubles les Sillons, de l'habitation Arc-en-ciel ainsi que du Barchois ont été déposés au conseil de la Communauté maritime pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE la participation municipale pour combler le déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, au 31 décembre 2021, est de 81 799,75 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que ce rapport financier soit approuvé tel qu'il a été présenté.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2022

HYGIÈNE DU MILIEU

CM2210-0601

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 442 – Fourniture d’un camion 10 roues avec équipement de type roll-off

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement du camion de type roll-off et que le conseil a adopté à cette fin le règlement d’emprunt n° CM-2022-10 soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l’hygiène du milieu a procédé, le 19 août dernier, à un appel d’offres public relatif à la fourniture d’un camion 10 roues avec équipement de type roll-off;

CONSIDÉRANT QU’ une seule soumission a été reçue dans le cadre de cet appel d’offres, soit celle de Nadyco collecte inc., et qu’au terme d’une l’analyse celle-ci s’avère conforme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l’unanimité des membres présents

que le conseil accepte l’offre de 195 000 \$ plus les taxes applicables, déposée par Nadyco collecte inc., sous réserve de l’approbation du règlement d’emprunt n° CM-2022-10 par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;

que le conseil autorise le directeur de l’hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, à signer tout document concernant ce contrat.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

CM2210-0602

Adoption de la Politique de soutien aux entreprises et de la Politique de soutien aux projets structurants dans le cadre du Fonds régions et ruralité (volet 2)

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a signé en mars 2020, une Entente relative à la gestion du Fonds régions et ruralité (volet 2) stipulant que la Communauté maritime doit adopter une politique de soutien aux entreprises et une politique de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime dispose de telles politiques depuis 2016, lesquelles ont été révisées annuellement par l’administration et ont fait l’objet de rapports annuels publics;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2022

CONSIDÉRANT l'impact structurant engendré par ces deux politiques dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement du milieu recommande l'adoption de ces politiques révisées dont les modifications visent principalement à en faciliter l'interprétation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime adopte ces politiques telles qu'elles ont été révisées;

qu'une copie de ces politiques soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et publiée sur le site Web de la Municipalité-des-Îles-de-la-Madeleine.

CM2210-0603

Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière pour la période d'analyse estivale de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds régions et ruralité (volet 2);

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de cette demande le 15 septembre 2022, que le projet répond aux critères de sélection, lequel fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de cette initiative avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025 et de la politique MADA;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

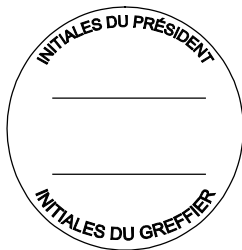
que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 2) soit consentie au projet suivant, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées:

Projet d'aménagement d'un espace extérieur pour la santé

Organisme: Le Logis du Bel Âge

Montant accordé: 20 000 \$

Coût du projet: 42 677 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2022

Conditions à respecter:

Engagement des partenaires financiers;
Obtention des autorisations municipales requises.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM2210-0604

Appui au projet de rénovation résidentielle « Vers le Net-zéro madelinot » – Écohabitation Québec

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté en juin 2017 la Stratégie énergétique 2017-2025 des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté maritime de mieux outiller les ménages à réduire leur consommation aux combustibles fossiles et à accroître l'efficacité énergétique résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Écohabitation Québec entend déposer auprès de Ressources naturelles Canada une demande de financement pour la mise en place d'un projet-pilote visant la rénovation majeure de résidences sur le territoire des Îles en vue de réaliser des économies d'énergie et de favoriser l'efficacité énergétique;

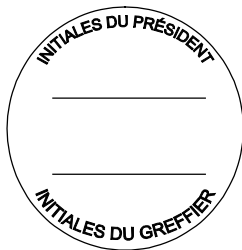
CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite également transmettre une demande d'aide financière à la Fondation familiale Trottier dans le cadre d'un projet visant l'amélioration de l'efficacité énergétique résidentielle;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime appuie le projet d'Écohabitation Québec intitulé « Vers le Net-zéro madelinot » déposé dans le cadre du programme « Objectif maisons et communautés nette zéro » de Ressources naturelles Canada et autres ministères ou organismes subventionnaires;

que le conseil autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments à déposer auprès de la Fondation familiale Trottier une demande d'aide financière relativement au projet visant l'amélioration de l'efficacité énergétique résidentielle.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2022

CM2210-0605

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Adoption du Règlement n° CM-2022-12 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de mise aux normes au Centre de gestion des matières résiduelles et à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2,4M\$ remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

ATTENDU QUE la construction du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) date de 1993 et que l'inspection réalisée en 2021 par la firme INSPRO révèle une détérioration avancée sur plusieurs des composantes du bâtiment principal de même que sur d'autres éléments et équipements du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

ATTENDU QU' il y également lieu de procéder à l'acquisition de conteneurs à déchets;

ATTENDU QUE ces dépenses sont prévues au Programme triennal d'immobilisations pour la période s'échelonnant de 2022 à 2024;

ATTENDU QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour le financement de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

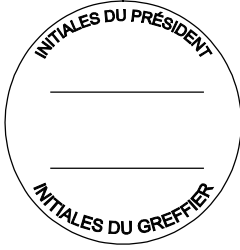
ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le n° CM-2022-12 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de mise aux normes au Centre de gestion des matières résiduelles et à l'acquisition de conteneurs et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 2,4M\$ remboursable en 25 ans, et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



No. de résolution
ou annotation

CM2210-0606

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

11 octobre 2022

Adoption du Règlement n° CM-2022-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 450 000 \$

ATTENDU QUE le conseil a constitué en 2010 un fonds de roulement en vertu du règlement n° A-2010-11;

ATTENDU QUE le conseil de la Communauté maritime désire augmenter son fonds de roulement à 450 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2022 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance conformément à la loi;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que soit adopté le règlement portant le n° CM-2022-13 intitulé :
« Règlement modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 450 000 \$ »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Impact financier du règlement n° CM-2022-12 relativement à des travaux de mise aux normes au Centre de gestion des matières résiduelles et l'acquisition de conteneurs et représentant un emprunt de 2,4M\$.

CM2210-0607

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 20.

Gaétan Richard, maire par intérim

Andrée-Maude Renaud, greffière